RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
***
DÉPARTEMENT DU CANTAL
***
ARRONDISSEMENT D'AURILLAC
***
CANTON DE SAINT-CERNIN
***
MAIRIE DE

Registre des délibérations du Conseil Municipal de la Commune de COMMUNE DE FREIX ANGLARDS

Séance du 01 avril 2016

L'an deux mille seize et le premier avril *à 18 heures 30 le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrice FALIES (Maire).*

Date de la convocation:	24/03/2016
Conseillers en exercice :	**10**
Présents :	**8**
Votants:	**9**
Pour:	**9**
Contre:	**0**
Abstentions:	**0**

Présents : *Monsieur Patrice FALIES, Monsieur Jean-Louis GUIBERT, Madame Michèle DESPLAT - LEYMARIE, Mademoiselle Edmée CANNARD, Monsieur Olivier ROUFFET, Monsieur Pierre MAYENOBE, Madame Aurélie BOURZEIX, Monsieur Joël DE MARTINO*
Représentés: *Monsieur Nicolas PANIS par Monsieur Jean-Louis GUIBERT*
Excusés:
Absents: *Monsieur Jean-Yves CABAL*

Secrétaire de séance: *Madame Aurélie BOURZEIX*

♦ ♦ ♦

Objet : DE_2016_015BIS - Approbation du budget primitif - Lotissement

Annule et remplace la délibération n°DE_2016_15.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif - lotissement de Beynaguet arrêté, comme suit :
Dépenses et recettes de fonctionnement : 65 516,97 €
Dépenses et recettes d'investissement : 28 113,01 €

Vu le projet de budget primitif - lotissement de Beynaguet,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le budget primitif - lotissement de Beynaguet, arrêté comme suit :
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	65 516.97 €	65 516.97 €
Section d'investissement	28 113,01 €	28 113,01 €
TOTAL	93 629,98 €	93 629,98 €

♦ ♦ ♦

Acte original signé électroniquement,
Rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 04 mai 2016

Ainsi fait et délibéré les jour, mois, an sus dit, au registre sont les signatures

RF
Préfecture d'Aurillac

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 04/05/2016
015-211500723-20160401-DE_2016_015BIS-DE

et publié ou notifié le 04 mai 2016

Le Maire
Patrice FALIÈS

RF
Préfecture d'Aurillac

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 04/05/2016
015-211500723-20160401-DE_2016_015BIS-DE